



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D007166H-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 02/06/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 18 - Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert - Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Délibération n° 2023/007166

Plan Ecoles et Crèches : Réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert - Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	10/05/23	Favorable unanime
Commission n° 3	10/05/23	Favorable unanime

Résumé :

Le projet de réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert comprend la rénovation énergétique de l'ensemble du site (école, restauration, périscolaire), l'amélioration fonctionnelle des locaux vis-à-vis des usages et des effectifs, et l'amélioration des espaces extérieurs (cour de récréation et abords).

Le montant global de l'opération est estimé à 5 350 000 € HT, soit 6 420 000 € TTC TDC.

Il convient aujourd'hui de choisir le lauréat, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Mme la Maire ou son représentant, à signer le marché correspondant.

I - Contexte

Un des engagements de l'équipe municipale élue en juin 2020 est de **mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et de rénover les écoles.**

Ainsi, **le programme de rénovation des écoles et des crèches a pour objectif de prévoir l'adaptation au changement climatique** (rénovations énergétiques, création d'oasis / îlots de fraîcheur avec moins d'asphalte, plus de jardins et plus de biodiversité, ...).

L'école élémentaire Paul Bert, située dans le quartier des Chaprais au 9 rue Narcisse Lanchy, accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans, du CP au CM2, et recense 163 élèves pour la rentrée 2022-2023.

L'école élémentaire est actuellement constituée de 3 bâtiments, à savoir :

- (1) le bâtiment regroupant les salles de classes élémentaire (RDC + 2 niveaux)
- (2) l'ancienne cuisine (RDC)
- (3) et le logement de gardien (RDC + 1 étage)

La remise à niveau réglementaire et technique, ainsi que l'amélioration énergétique justifient une réhabilitation lourde à l'échelle du site. L'intégration d'une remise à niveau fonctionnelle des locaux n'impactera que peu le coût de l'opération au vu de l'ampleur des travaux à réaliser.

Seul le bâtiment des salles de classe est globalement en état d'usage, bien que dans un état de vétusté avancé. L'ancienne cuisine et le RDC du logement sont quant à eux désaffectés, et le 1^{er} étage du logement occupé (selon convention).

Rappel des objectifs énergétiques et environnementaux :

La partie en construction neuve sera soumise à la RE 2020 ; une variante de niveau passif sera également demandée en étude en phase APD.

La partie réhabilitée devra répondre au moins au niveau d'exigence BBC Rénovation Performance, comme décrit dans le programme d'aides régionales Effilogis ; une variante de niveau passif sera également demandée en étude en phase APD.

L'utilisation de matériaux biosourcés et locaux sera fortement privilégiée.

La création d'une chaufferie biomasse est envisagée sur le site, et sera étudiée comme option par le Maître d'œuvre jusqu'en phase APD, dans le cadre de l'analyse comparative des solutions

énergétiques. La mise en œuvre de panneaux photovoltaïques, sur toutes les toitures disponibles, est envisagée, et sera étudiée comme option par le Maître d'œuvre jusqu'en phase APD.

L'ensemble des espaces extérieurs de la parcelle feront l'objet d'un travail articulé autour de la végétalisation et de la désimperméabilisation, dans l'objectif de lutte contre les îlots de chaleur.

Le coût objectif des travaux susmentionnés, défini à l'issue de la phase de programmation et servant de base pour le concours de Maîtrise d'œuvre, a été fixé à 4 286 000 € HT (valeur mois d'avril 2022).

Des subventions seront recherchées auprès des différents partenaires (Etat, Union Européenne, Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs,...) avant le démarrage de la phase travaux, dans le cadre notamment des contractualisations en cours et à venir prochainement.

II - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Pour désigner le maître d'œuvre de l'opération, un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux articles L. 2125-1 2° et R2162-15 à R2162-26 du Code de la Commande Publique,

Le jury de concours réuni le 24 mars 2023 a classé les projets remis par les trois candidats sélectionnés dans l'ordre suivant :

1/ AMIOT LOMBARD ARCHITECTURES

2/ NOVAE

3/ AKLA

Conformément à l'article R 2122-6 du code de la commande publique et au vu de l'avis motivé du jury, le pouvoir adjudicateur a décidé d'engager les négociations avec l'équipe AMIOT LOMBARD ARCHITECTURES. Cette négociation a porté sur les caractéristiques, les conditions d'exécution du marché et la prise en compte des observations du jury sur le projet.

A l'issue des négociations, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe représentée par le mandataire AMIOT LOMBARD ARCHITECTURES pour un montant d'honoraires de 628 518,00 € HT ce qui, rapportés aux 4 286 000 € HT de coût prévisionnel travaux du projet porté par le soumissionnaire, amène à un taux d'honoraires de 14,685 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation lourde de l'école élémentaire Paul Bert à l'équipe représentée par le mandataire AMIOT LOMBARD ARCHITECTURES pour un montant d'honoraires de 628 518,00 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

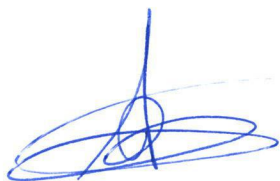
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT